

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le 12 JUL 2018

ID : 056-215600834-20180628-D201806031-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2018.06.031

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il est proposé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents afin d'intégrer, eu égard aux besoins avérés de la collectivité et conformément à l'organigramme cible validé :

- Le changement de cadre d'emploi du responsable / coordonnateur carrière, paie, absences, retraites,
- Le recrutement d'un agent en charge de la maintenance des équipements sportifs (départ à la retraite non remplacé dans l'attente de vérification des besoins),
- Recrutement d'un meneur formateur d'attelage,
- Suppression d'un poste d'enseignement artistique (mutation EPCC),
- Déroulement de carrière de 6 agents.

L'ensemble des mouvements prévus est listé ci-après :

Filière / grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Observation
Administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} classe	1	Déroulement de carrière - suppression/création
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	1	Mise en conformité projet de service RH
Attaché	Attaché Principal	1	Déroulement de carrière – création/suppression
Technique			
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2	Déroulement de carrière – suppression/création
Adjoint technique Ppal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	2	Déroulement de carrière – suppression/création
Agent de maîtrise	-	1	création poste meneur-formateur
Culture			
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} classe	-	1	mutation EPCC – suppression poste à/c du 01/10/18

Il appartient au Conseil Municipal d'en délibérer et s'il en est d'accord, les agents promus se verront appliquer le régime indemnitaire afférent à leurs postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 juin 2018,

Vu les avis défavorables des Comités Techniques en date du 15 et 22 juin 2018,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806031-DE

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE :**

- La modification du tableau des emplois permanent telle qu'indiquée ci-dessus ;
- L'attribution aux agents concernés du régime indemnitaire correspondant à leurs postes.

→ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, 6 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



[Signature]
André HARTEREAU